

Le service SAJALNI informe les citoyens qui ont reçu un message de rejet de leurs demandes d'enregistrement de téléphones ou tablettes pour motif « utilisation frauduleuse de données personnelles » et désirant déposer une réclamation, qu'ils sont invités à se présenter au guichet unique du CERT ou à l'un de nos bureaux frontaliers listés ci-dessous, muni du passeport original qui a servi à l'enregistrement. Le réclamant doit être le titulaire du passeport et il doit fournir :

- Formulaire réclamation dûment rempli (Téléchargeable via le lien suivant : https://www.cert.tn/fr/publication/reclam_sajalni)
- Copie de la première page du passeport qui contient les informations du titulaire du passeport (Nom, prénom, N° passeport, Validité du passeport, ...)
- Copie de la page entière du passeport sur laquelle figure la date d'entrée et le cachet de la Direction Générale de la Police des Frontières DGPF
- Imprime écran si nécessaire des informations du terminal (IMEI1, IMEI2, SN, Marque, Modèle)

Dans le cas où le titulaire du passeport n'est pas dans le territoire Tunisien ou il ne peut pas se déplacer au guichet unique pour une force majeure, le réclamant doit fournir (en plus des pièces demandées précédemment) une procuration du titulaire du passeport avec signature légalisée lui permettant d'utiliser ses données personnel (N° passeport, Date d'entrée) pour l'enregistrement du terminal

NB : Une réclamation est considérée comme une demande, elle peut être acceptée ou refusée

Liste des bureaux frontaliers :

- Bureau frontalier aéroport Tunis Carthage
- Bureau frontalier aéroport Monastir
- Bureau frontalier de l'agence CERT à Sfax (Résidence El Bochr 2 Avenue Ahmed Ben Miled Sfax El Jadida)
- Bureau frontalier aéroport Djerba